



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 8 mai 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 556 002
Adresse civique	10 rue St-Pierre
Zone	RE-8
Nature de la demande	- Autoriser la superficie au sol d'un bâtiment accessoire à 103.74 m ² ; - Autoriser la superficie au sol de tous les bâtiments accessoires à 114.90 m ²
Effet de la demande	- Augmenter la superficie au sol d'un bâtiment accessoire à 103.74 m ² au lieu de 75 m ² , comme prescrit à l'article 38 du règlement de zonage n°560-2017; - Augmenter la superficie au sol de tous les bâtiments accessoires à 114.90 m ² au lieu de 100 m ² , comme prescrit à l'article 38 du règlement de zonage n°560-2017;

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance publique relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 21^{ième} avril 2023.

Francis Pelletier
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en la manière ordinaire prévue, le 21 avril 2023, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^{ième} avril 2023.

Francis Pelletier
Directeur général et greffier-trésorier